



Livret de la session politique 2025

13 JUILLET 2025, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR | RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Préparé pour l'AGA 2025 de la FCFDU

Livret de la session politique 2025

Session Politique de la FCFDU 13 juillet 2025

Présidente : Linda Sestock, Présidente Nationale

Co-présidente : Barb Gustafson, Présidente Adjointe

Parlementaire : Elizabeth Haynes

Équipe de parlementaires techniques : Bureau National et Elizabeth Haynes

Table de contenu :

Livret de la session politique 2025.....	1
Ordre du jour proposé.....	1
Rapport du Comité des résolutions 2025.....	3
Résolution n°1 : Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada	6
Résolution n°2 : Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive	7
Résolution n°3 : Soutenir les droits des personnes 2ELGBTQ+	9
Résolution n°4 : Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux.....	10
Résolution n°5 : Élimination graduelle et équitable de l'utilisation de combustibles fossiles.....	11
Résolution n°6 : Archivage de certaines résolutions adoptées de la FCFDU.....	12
Résolution n°7 : Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social	13
MOTION de la présidente du comité des résolutions de la FCFDU	14

Ordre du jour proposé

- Rappel à l'ordre **Linda Sestock**
- Présentation de la plateforme **Linda Sestock**
- Rapport de vérification des pouvoirs **Comité de vérification des pouvoirs**

- a. Rapport de vérification des pouvoirs
- b. Vote d'essai
- c. Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs

Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs (consentement unanime)

- Résolutions en bloc
présidente

Présidente/Co-

- a. Règles permanentes pour l'assemblée générale annuelle en vigueur
- b. Motion visant à adopter l'ordre du jour
- c. Présentation des scrutatrices et des chronométreuses
- d. Motion d'adoption du comité de vérification des procès-verbaux

- 1) Rapport du comité des résolutions **Margaret Therrien & Wendy Taylor, Co-Prés. du comité**
 - a) Résolution n°1 – Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada
 - b) Résolution n°2 – Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive
 - c) Résolution n°3 – Soutenir les droits des personnes 2ELGBTQ+
 - d) Résolution n°4 – Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux
 - e) Résolution n°5 – Élimination graduelle et équitable de l'extraction et de la combustion de combustibles fossiles
 - f) Résolution n°6 – Archivage de certaines résolutions adoptées de la FCFDU
 - g) Résolution n°7 – Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social

- 2) Que se passe-t-il après l'adoption des résolutions ? **VP du comité de défense des intérêts**
- Trousse de défense des intérêts

- 3) Remerciements au comité des résolutions

Présidente/Co-présidente

- Levée de la session politique

Linda Sestock

Rapport du Comité des résolutions 2025

Margaret Therrien et Wendy Taylor, coprésidentes du Comité des résolutions de la FCFDU

Membres du comité : Maggie Buchanan, Bonnie Jensen, Bilkies McKen, Heather Oxman et Linda Sestock

Consultante : Kenzie Zimmer, Spécialiste nationale de la défense des intérêts et des politiques de la FCFDU

Résolutions adoptées depuis le rapport de juin 2024 :

Lors de la session politique de 2024, huit résolutions ont été adoptées : Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU I ; Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU II ; Archivage des résolutions adoptées par la FCFDU identifiées pour être combinées ; Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner ; Restaurer et préserver les tourbières du Canada; Préserver les écosystèmes des grands fonds marins; Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté ; Mesures incitatives pour l'adoption des normes actuelles pour les soins de longue durée.

Septembre-Novembre 2024

Au début du mois de septembre, les informations et lignes directrices relatives aux résolutions ont été révisées et soumises à l'approbation du Conseil d'administration avant leur publication. Lors de la révision du calendrier des lignes directrices, nous avons accordé une attention particulière à l'allongement du temps de révision accordé au Comité des résolutions pour examiner les intentions de soumission ainsi que les résolutions, tout en veillant à ce que les clubs disposent également de plus de temps pour les analyser durant le processus d'amendement.

Les membres du comité se sont réunis sur Zoom le 1er octobre afin de faire connaissance et de discuter de la portée des travaux du comité pour l'année 2024-2025. Kenzie Zimmer a offert une formation à l'utilisation de Google Docs, qui s'est révélée particulièrement utile pour les membres n'ayant jamais utilisé cet outil auparavant. Les prochaines dates de réunion du comité ont été établies en fonction du processus et du calendrier des résolutions.

Avant la date limite de soumission des intentions, les membres du comité ont communiqué avec les clubs ou comités ayant manifesté un intérêt à soumettre une résolution. À la suite de la soumission des intentions le 1er novembre, le comité s'est réuni le 12 novembre pour les examiner. Toutes les intentions ont été acceptées après vérification de leur portée nationale et l'absence de résolutions similaires déjà adoptées par la FCFDU. Toutefois, celle intitulée *Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux* a nécessité une réécriture afin d'en clarifier le contenu. Les proposantes ont été avisées par courriel et informées que les membres du Comité des résolutions demeuraient disponibles pour répondre à leurs questions ou leur offrir du soutien, au besoin.

Résolutions 2025

Les sept intentions soumises ont toutes été développées en résolutions en vue de leur présentation à la séance de politique de 2025. Les voici :

Résolution 1 – FCFDU Milton et District, et FCFDU Perth et District

Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada

Résolution 2 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Résolution 3 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Soutenir les droits des personnes 2ELGBTQIA+

Résolution 4 – FCFDU Prince George

Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux

Résolution 5 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Sous-comité sur l'environnement et les changements climatiques

Élimination graduelle et équitable de l'extraction et de la combustion de combustibles fossiles

Résolution 6 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Sous-comité de révision du recueil des résolutions adoptées

Archivage de certaines résolutions adoptées de la FCFDU

Résolution 7 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social

Février – avril 2025 :

Les résolutions, comprenant les clauses de résolution, le contexte, les suggestions de mise en œuvre et la bibliographie, ont été reçues par le Comité des résolutions au plus tard le 30 janvier. Le Comité s'est réuni sur Zoom pour les examiner. Plusieurs suggestions d'amélioration des clauses de résolution ont été transmises par courriel aux proposantes afin qu'elles puissent en tenir compte avant la date limite de révision fixée au 22 février.

Le 7 mars, une édition spéciale de l'infolettre consacrée aux résolutions a été transmise aux clubs, les invitant à examiner chacune des sept résolutions, en mettant l'accent sur clauses de résolution. Les clubs avaient la possibilité de soumettre des amendements à l'aide d'un formulaire en ligne jusqu'au 30 avril.

Lors de la discussion sur le processus d'amendement, il a été suggéré de tenir une réunion Zoom entre le comité des résolutions et les proposantes afin de clarifier les réponses attendues aux amendements. Cette réunion, tenue le 27 mars, a été bien accueillie et a permis à tous de mieux comprendre comment les amendements seraient accessibles via Google Docs, et les actions à entreprendre par les proposantes et le comité.

Mai – juillet 2025 :

Les préparatifs sont en cours pour l'atelier des proposantes et des auteures d'amendements prévu pour le 29 mai. Un bulletin spécial présentant les résolutions révisées sera diffusé le 23 mai, et les versions finales des résolutions seront prêtes pour publication dans le cahier de la séance de politique le 5 juin. Une séance de pratique pour les proposantes et les membres du comité des résolutions aura lieu le 3 juillet, en vue de la séance de politique du 13 juillet.

Remerciements

Merci à tous.tes les proposantes et clubs qui ont participé cette année au processus de résolutions, ainsi qu'à tous.tes les membres du Comité des résolutions.

Résolutions proposées de 2025

Résolution n°1 : Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada

Auteurs de la résolution : FCFDU Milton & District, et FCFDU Perth & District

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à améliorer l'accès aux produits menstruels en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendant obligatoire la fourniture gratuite de produits menstruels dans les toilettes de tous les bâtiments financés par des fonds publics, tels que les gares, les établissements pénitentiaires, les écoles, les refuges, les bibliothèques, les installations sportives et les centres communautaires. • Mettant à jour la législation, y compris, mais sans s'y limiter, les règlements sur la santé et la sécurité au travail et les codes du bâtiment et du travail, afin d'exiger que toutes les toilettes des bâtiments commerciaux, industriels et de bureaux, ainsi que celles des centres de transport, offrent gratuitement des produits menstruels ainsi que des installations adéquates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à réduire le coût des produits menstruels en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimant les droits de douane sur les produits menstruels importés. • Instaurant un crédit d'impôt pour toutes les personnes menstruées au Canada. 	<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à améliorer l'accès aux produits menstruels en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendant obligatoire la mise à disposition gratuite de produits menstruels dans les toilettes de tous les bâtiments relevant d'une réglementation fédérale, provinciale ou municipale, tels que les installations de transport, les écoles, les refuges, les bibliothèques, les bâtiments sportifs, les terrains de camping financés par les fonds publics et les centres communautaires. • Mettant à jour les lois provinciales, territoriales et autochtones — notamment, mais sans s'y limiter, les codes de la santé et de la sécurité au travail, du bâtiment et du travail — afin d'exiger que tous les employeurs de taille moyenne et grande fournissent gratuitement des produits menstruels ainsi qu'un accès aux installations EAH (eau, assainissement et hygiène) dans toutes les toilettes, genrées et non genrées. <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à réduire le coût des produits menstruels en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimant tous les droits de douane encore en vigueur sur les produits menstruels importés.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à garantir que toutes les institutions éducatives financées par des fonds publics :

- Fournissent des connaissances complètes sur le processus menstruel et les différentes options disponibles pour la gestion de l'hygiène menstruelle, tout en tenant compte des réalités culturelles et de la diversité de genre.
- Encouragent un dialogue ouvert, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe, sur les menstruations afin de lutter contre la stigmatisation et la honte ressenties par les jeunes menstrués.
- Répondent spécifiquement aux besoins des communautés autochtones et éloignées du Canada.

- Mettant en place des mesures pour atténuer les coûts liés aux produits menstruels pour les personnes menstruées vivant : dans des communautés éloignées ou autochtones ; dans la pauvreté ; avec un handicap ; en situation d'itinérance ; nouvellement arrivées au pays ; et/ou vulnérables pour d'autres raisons.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à encourager tous les établissements d'enseignement financés par des fonds publics, au niveau primaire, secondaire et, le cas échéant, postsecondaire qui offrent une formation aux travailleurs de la santé, à :

- Fournir une éducation complète sur le processus menstruel et les options disponibles en matière de gestion de l'hygiène menstruelle, en tenant compte des réalités autochtones, culturelles et de la diversité de genre ;
- Encourager des conversations ouvertes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe, afin de briser les tabous et de réduire la honte associée aux menstruations.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à donner suite aux 11 recommandations du rapport 2023 du Comité permanent de la condition féminine : *Atteindre l'équité menstruelle au Canada : les règles, parlons-en.*

Résolution n°2 : Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Auteure(s) de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU QUE, la FCFDU s'engage à soutenir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement.</p> <p>IL EST RESOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élargir l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive (SSR), en prenant les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les avortements chirurgicaux et médicaux soient couverts par les régimes publics d'assurance-maladie ; • Augmenter le financement des services de SSR, en particulier dans les communautés rurales et éloignées ; • Assurer un financement ciblé pour les services de SSR centrés sur les personnes autochtones et culturellement adaptés ; • Développer un système d'orientation centralisé pour localiser les prestataires de services de SSR ; • Exiger une formation complète sur les SSR, les soins tenant compte des traumatismes, la compétence culturelle et le consentement éclairé dans les écoles de médecine et d'infirmierie ; • Assurer un financement perpétuel aux organisations à but non lucratif qui améliorent l'accès aux services de SSR pour les communautés mal desservies. 	<p>IL EST RÉSOLU QUE, la FCFDU s'engage à soutenir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR), y compris l'avortement, la contraception, les soins de fertilité, les soins maternels, la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, les soins des organes sexuels et reproductifs, ainsi que l'éducation en matière de SSR.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élargir l'accès aux services de SSR, en prenant les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les avortements chirurgicaux et médicaux soient entièrement couverts par les soins de santé publics ; • Augmenter le financement afin d'assurer la prestation rapide des services de SSR, en particulier dans les communautés rurales et éloignées ; • Assurer un financement ciblé pour les services de SSR centrés sur les personnes autochtones et culturellement adaptés ; • Mettre en place un système d'orientation centralisé pour localiser les prestataires de services de SSR ; • Exiger une éducation et une formation complètes sur les SSR, les soins tenant compte des traumatismes, la compétence culturelle et le consentement éclairé dans les écoles de médecine et d'infirmierie ; • Assurer un financement perpétuel aux organisations à but non lucratif qui

	améliorent l'accès aux services de SSR pour les communautés mal desservies.
--	---

Résolution n°3 : Soutenir les droits des personnes 2ELGBTQ+

Auteur(s) de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU s'engage à promouvoir les droits humains, l'égalité et l'inclusion des personnes 2ELGBTQ+ (bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers).</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à faire respecter les droits des jeunes et des adultes 2ELGBTQ+, en leur assurant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, à l'abri de la discrimination et de la violence.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande à tous les niveaux de gouvernement de financer des programmes et services favorisant le bien-être des personnes 2ELGBTQ+, y compris, mais sans s'y limiter, les soins d'affirmation de genre, les services de santé mentale, le soutien communautaire et des campagnes publiques visant à sensibiliser à la diversité des identités de genre et des orientations sexuelles.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place un programme d'éducation sexuelle inclusif et obligatoire, conforme aux <i>Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle</i> (2019), afin d'assurer une représentation équitable de la diversité des orientations sexuelles et identités de genre.</p>	<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU s'engage à soutenir les droits humains, l'égalité et l'inclusion des personnes 2ELGBTQ+ (bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers +).</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à protéger les droits des jeunes et des adultes 2ELGBTQ+, en leur assurant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, à l'abri de la discrimination et de la violence.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande à tous les niveaux de gouvernement de financer des programmes et services qui soutiennent les personnes 2ELGBTQ+, y compris, mais sans s'y limiter, les soins d'affirmation de genre, les services de santé mentale, le soutien communautaire et des campagnes d'éducation publiques – en mettant une attention particulière aux besoins des personnes les plus marginalisées.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place des programmes d'éducation sexuelle inclusifs, conformes aux <i>Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en</i></p>

	<p><i>matière de santé sexuelle</i> (2019), afin d'assurer une représentation équitable de la diversité des orientations sexuelles et identités de genre.</p>
--	---

Résolution n°4 : Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux

Auteurs de la résolution : Comité de défense des intérêts de la CCFDU

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU que la CCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à reconnaître les répercussions du Lien de Violence et à inclure des mesures de sécurité pour les animaux des personnes fuyant la violence domestique de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans les politiques et les plans d'action appropriés relatifs au soutien des victimes et des survivants de violence familiale et de violence conjugale un langage qui reflète le Lien de Violence et l'importance des animaux dans leur vie. • Examiner ou mettre en place des programmes destinés à prendre soin des animaux des victimes de violence familiale et de violence conjugale. • Fournir des options pour la sécurité continue des animaux après que les individus aient fui la violence domestique, y compris l'infrastructure sociale. <p>IL EST RÉSOLU que la CCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à sensibiliser tous les niveaux de la société au Lien de Violence et à la protection</p>	<p>IL EST RÉSOLU que la CCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, autochtones, régionaux et municipaux à reconnaître que la cruauté envers les animaux et la violence domestique sont souvent liées – un phénomène connu sous le nom de Lien de violence (Violence Link) – et à inclure la nécessité de mesures de protection pour les animaux des personnes victimes de violence au sein du foyer, notamment par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans les politiques et plans d'action pertinents visant à soutenir les victimes de violence domestique une terminologie qui reflète la reconnaissance du Lien de violence et l'importance des animaux dans la vie des personnes concernées ; • Réviser et mettre en place des programmes dédiés aux soins immédiats des animaux appartenant aux survivant.es de violence domestique, en raison du risque qu'eux aussi encourrent ; • Offrir des solutions de protection durable pour les animaux après que les personnes ont fui une situation de violence, notamment par un accès à des logements

<p>des animaux en créant des ressources d'information et du matériel éducatif.</p>	<p>abordables qui acceptent les animaux de compagnie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un financement stable et durable des programmes de soutien. <p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, autochtones, régionaux et municipaux à sensibiliser tous les niveaux de la société au lien entre la cruauté envers les animaux et la violence domestique, connu sous le nom de Lien de violence, en créant et diffusant largement des ressources informatives et du matériel éducatif visant à protéger les personnes et leurs animaux.</p>
--	---

Résolution n°5 : Élimination graduelle et équitable de l'utilisation de combustibles fossiles

Auteure(s) de la résolution: Comité de défense des intérêts - Sous-comité de l'environnement et du changement climatique

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que le secteur privé à éliminer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles de manière ordonnée et équitable, afin que le Canada respecte ses engagements juridiquement contraignants dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat adopté en 2015.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à encourager la transition vers des alternatives sans carbone dès que possible, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution environnementale.</p>	<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé à éliminer progressivement l'extraction et la combustion des combustibles fossiles de manière équitable, afin de respecter les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à favoriser une transition rapide de la combustion des combustibles fossiles vers des alternatives sans carbone, afin de permettre la réduction et l'élimination des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution environnementale.</p>

<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à informer la population canadienne des risques environnementaux et sanitaires liés à l'exploitation et à l'utilisation des combustibles fossiles.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les secteurs public et privé à soutenir les Plans de transition juste, y compris des programmes de reconversion professionnelle pour les travailleurs des secteurs affectés, ainsi qu'une compensation adéquate pour les pertes d'emploi.</p>	<p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à informer la population canadienne des risques environnementaux et sanitaires liés à la poursuite de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles, ainsi que des alternatives viables.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que les secteurs privés à appuyer un processus de Transition juste qui soit aussi équitable et inclusif que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des emplois décents et en ne laissant personne de côté.</p>
---	--

Résolution n°6 : Archivage de certaines résolutions adoptées de la FCFDU

Auteure(s) de la résolution: Comité de défense des intérêts - Sous-comité de révision du livre des résolutions adoptées

Texte final (aucun amendement n'a été apporté)
<p>IL EST RÉSOLU que les clubs de la FCFDU soutiennent le transfert des résolutions suivantes adoptées par la FCFDU depuis le « Livre des résolutions adoptées de la FCFDU » actuellement en ligne vers le « Livre des politiques archivées de la FCFDU » en ligne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enfants – Aider les enfants « à risque » – 1979 2. Protection des consommateurs – Détaillants libre-service – 1976 3. Culture, patrimoine et information – Publicité par la câblodistribution – 1972 4. Équité en matière d'emploi – Retraite obligatoire – 1988 5. Équité en matière d'emploi – Discrimination dans l'emploi – 1973 6. Environnement – Énergie provenant de ressources renouvelables – 1975 7. Finances et retraites – Fiscalité et pauvreté – 1969 8. Finances et retraites – Exonération d'impôt sur le salaire des aides ménagères – 1967 9. Gouvernement – Préservait la démocratie : accroître la participation électorale au Canada – 2014 10. Santé – Santé : prénatale et postnatale – 1979

11. Système de soins de santé – Sensibilisation aux dons d’organes et de tissus au Canada – 2002
 12. Paix, sécurité et commerce – Responsabilité de protéger – 2004
 13. Paix, sécurité et commerce – Abolition des armes nucléaires – 1998

Résolution n°7 : Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social

Auteure(s) de la résolution: Comité de défense des intérêts de la FCFDU

Texte original	Texte amendé
<p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU demande à tous les niveaux de gouvernement de protéger et de respecter le droit humain au logement dans leur juridiction, en utilisant le maximum de ressources disponibles et en donnant la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.</p> <p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à allouer des fonds pour le logement aux nouvelles unités et aux unités converties qui répondent aux critères d'accessibilité énoncés dans la Norme sur les logements accessibles.</p> <p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU demande au gouvernement fédéral d'adopter des mesures pour contrer la financiarisation du logement, telles que, mais sans s'y limiter, les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à restreindre la propriété étrangère des propriétés résidentielles. • Réglementer les fonds d'investissement immobilier afin de donner la priorité à la stabilité du logement à long terme plutôt qu'au profit. • Encourager les fonds de pension publics à investir de manière éthique dans le logement en tant que bien social. <p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à</p>	<p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à collaborer pour protéger et respecter le droit fondamental au logement dans leurs champs de compétence respectifs, en mettant en œuvre des politiques et des initiatives visant à accroître l'accessibilité financière et la disponibilité des logements, en mobilisant toutes les ressources disponibles et en accordant la priorité aux personnes les plus dans le besoin.</p> <p>IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à allouer des fonds publics destinés au logement, à la construction de nouveaux logements abordables, à la réparation et à l'entretien des logements abordables existants, ainsi qu'à la transformation de logements afin qu'ils respectent les critères énoncés dans la norme sur les logements accessibles et dans les codes du bâtiment et de succession.</p>

protéger les droits des locataires et à préserver l'abordabilité des logements locatifs en réglementant les augmentations de loyer et les rénovictions.

IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte les municipalités à adopter des initiatives novatrices pour accroître l'abordabilité et la disponibilité des logements dans leurs communautés, telles que, mais sans s'y limiter,

- Réduire les taxes sur les améliorations foncières,
- Soutenir les accords de cohabitation,
- Passer à un impôt sur la terre,
- Le rezonage,
- La réduction ou la suppression des frais de permis de construire ou des exonérations de taxes foncières, et
- Appliquer des taxes sur les logements vacants.

MOTION de la présidente du comité des résolutions de la FCFDU

Motion visant à permettre à la Présidente du Comité des résolutions d'apporter des corrections grammaticales.